ROUBAIX

LILLE, 15, rue d'Angleterre — *Grande-Rue, 84, ROUBAIX*

CONDITIONS :

Par la Poste, Un An	20 francs
Six Mois	10 —
Trois Mois	5 —

Départements non limitrophes et Etranger, Port en sus

PUBLICITÉ :

Annonces	la ligne. 0,40
Réclames	» 0,75
Faits-divers	» 1,50
Locale	» 3,00

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LA CHAMBRE

L'Emprunt

M. Pourquery de Boisserin insiste pour l'adoption de son amendement; **M. Dumont** parle dans le même sens; **M. Caillaux** s'oppose à l'adoption, parce que ce serait créer un précédent dangereux.

M. Pastre renchérit sur M. Pourquery de Boisserin et demande au ministre d'inscrire dans son budget un crédit spécial pour indemnité aux familles nécessiteuses de tous les soldats morts aux colonies.

L'amendement Pourquery de Boisserin est repoussé par 283 voix contre 188.

Malgré les efforts de **M. Caillaux**, la Chambre adopte, par 257 voix contre 242, un amendement de **M. Dumont** modifiant la loi du 1er juillet 1901.

Un amendement de **M. de Ramel** est repoussé.

M. Lasies dépose un amendement tendant à garantir le droit des officiers et hommes de troupe de l'expédition de Chine. Après la suppression du droit de prise les soldats et officiers avaient touché des indemnités de 500 ou 1500 fr.; à l'heure actuelle, on veut faire rembourser ces sommes au moyen de retenues sur la solde.

Le général André donne quelques explications plutôt embrouillées.

M. Pastre proroque les protestations de toute la Chambre — sauf des internationalistes de l'extrême gauche — en disant : On ne peut tolérer le vol dans l'armée !

Malgré la réprobation manifestée par la Chambre et les protestations du Président, **M. Pastre** continue et annonce qu'il déposera un projet de résolution afin d'éviter le retour de fait qui sont la honte de ce pays !

Le Président. — De telles paroles blessent les consciences françaises. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs).

M. Lasies. — Ce qui est une honte, c'est de voir le ministre de la Guerre, se taire quand on parle ainsi devant lui. (*Très Bien*).

Le Président. — Je regrette profondément les paroles qui ont été apportées à la tribune. (Applaudissements répétés au centre et à droite).

Après pointage, l'amendement Lasies a été repoussé par 278 voix contre 230.

L'article 2 est adopté et la suite est renvoyée à jeudi.

LE SÉNAT

M. Girard estime que l'on va trop loin dans le vote de l'indigénat; il demande que le créancier opposant soit autorisé à intervenir dans la procédure et à frapper d'appel le jugement de réhabilitation.

L'amendement de M. Girard, repris par **M. Chaumié**, est adopté.

L'ensemble du projet est renvoyé à la Commission.

Le Sénat adopte un projet instituant une médaille d'honneur pour les marins français ayant 300 mois de navigation.

La séance est levée à 5 h. 25; séance vendredi, à 3 h.

AUTOUR DE L'EMPRUNT

La *Presse* publie une note suivant laquelle la personne qui aurait communiqué le rapport confidentiel du général Voyron serait le fils d'un parlementaire ministériel, attaché de très près, par ses fonctions, à la personne d'un ministre.

Si tous ces renseignements sont exacts, ajoute notre confrère, on voit trop bien que l'affaire s'est passée, pour ainsi dire, en famille et que la personne dont s'agit n'a été que l'instrument du ministre complaisant que tout le monde a nommé : M. de Lanessan.

PETIT CALENDRIER

Mercredi 27. — Fête de la Médaille miraculeuse. — Ador., Illies; Seilly-Lannoy.

Soleil : lever 7 h. 28, coucher 4 h. 7. — Lune : lever 5 h. 57 s., coucher 5 h. 42 m.

Jeudi 28. — Saint Sylvestre, abbé. — Ador., La Crèche (Saint-Amand); Albes : Balves; Houcourt.

Soleil : lever 7 h. 29, coucher 4 h. 6. — Lune : lever 7 h. 6 s., coucher 2 h. 38 m.

POUR LA LUTTE

On peut souscrire dans nos bureaux :

A Paris, 5, rue Bayard.
A Lille, 15, rue d'Angleterre.
A Roubaix, 84, Grande-Rue.
A Tourcoing, 85, rue des Ursulines.
A Lannoy, chez M. Debyser, dépositaire de la *Croix*.

Les offrandes seront remises au Comité de l'*Action libérale*, 7, rue Las-Cases, Paris.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 84, Grande-Rue

Éphémérides Roubaisiennes

27 Novembre 1789. — La gelée commence le 27 novembre et dure huit semaines. L'hiver fut d'autant plus dur pour les cultivateurs que le 14 juillet précédent la grêle avait dévasté tout le territoire.

1870. — **Bataille de Villers-Bretonneux.** — Les 1re, 2e, 4e, et 5e compagnies du 5e bataillon du 43e mobile (Roubaix-Tourcoing-Lannoy) prennent part à ce combat. Le bataillon était en réserve et formé en ligne de bataille ensuyant le feu de l'ennemi, sans même l'apercevoir, quand il reçut l'ordre, assez tard dans la journée, d'entrer en ligne, la gauche en tête.

La 5e compagnie, capitaine Destombes de Tourcoing, précéda donc les autres, et pour couvrir la marche la section du lieutenant Sasselange (Tourcoing) dut se déployer en tirailleurs et par bonds successifs, — les fusils à tabatière dont les mobiles étaient armés ne permettant un tir effectif qu'à 400 mètres, — elle arriva, suivie de près par le reste du bataillon, à déloger les soldats allemands du général Van Gobben des positions qu'ils occupaient sur les collines. Cela ne se fit pas sans dangers ni pertes; le lieutenant Sasselange eut la poitrine traversée de part en part par une balle et ce fut un véritable miracle qu'il n'en mourût pas.

Tout marchait pour le mieux quand l'artillerie qui soutenait la marche de nos mobiles, battit soudain en retraite.... faute de munitions ! L'ordre fut alors donné aux troupes de ligne de se retirer, ce que les jeunes tirailleurs firent sous le feu de l'ennemi qui les suivait de près.

La 5e compagnie fut surtout éprouvée; outre le lieutenant Sasselange, le sous-lieutenant Dervaux fut blessé et douze hommes mis hors de combat. Pendant la retraite le sous-lieutenant Henri Herbaux et un certain nombre d'hommes furent encore atteints par le feu de l'ennemi. La brillante conduite du sergent Emile Prouvost (de Roubaix) le fit mettre à l'ordre du jour. Le soldat Mahieu de Roubaix, mourut des suites de ses blessures.

Nos mobiles allèrent ensuite se réorganiser à Saint-Omer, en passant par Arras.

Jean Ghislain

CHOSES DE ROUBAIX

A Sainte-Elisabeth

II

Nous avons terminé l'article précédent en contemplant l'idylle, la joie et le bonheur de sainte Elisabeth, mais voici l'antithèse :

Deux vitraux l'un en face, et l'autre à côté du précédent, nous représentent sainte Elisabeth, chassée de son château. Elle en descend les degrés, humble et résignée, mais noble, douce et belle, toujours.

L'hiver, cependant, est venu; et la neige tombe et les pauvres petits que la Sainte tient par la main, doivent cruellement souffrir du froid; car s'il est douloureux et pénible de tomber dans la misère, c'est un tourment atroce d'avoir froid et d'avoir faim, quand on a été nourri dans l'abondance et élevé au milieu d'étoffes somptueuses. Et cela nous rappelle que « Celui qui règne dans les Cieux et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance, est aussi le seul qui se plaît de faire la loi aux rois et de leur donner quand il lui plaît, de grandes et terribles leçons ».

L'épreuve était terrible, et certes la sainte et bonne duchesse, humainement parlant, ne l'avait pas méritée. Mieux que les modernes politiciens bâbleurs qui gémissent sur la misère du peuple, l'excitent à la révolte et à la haine, tandis qu'eux-mêmes « passent l'été à la campagne et l'hiver à la ville »; mieux que tous ces menteurs hypocrites, flagorneurs des intelligences faibles et qu'on n'a jamais vus payer de leur personne, Sainte Elisabeth, modèle de charité, aimait le pauvre peuple.

Plusieurs vitraux vous la montrent, tantôt au milieu des malades d'un hôpital, pansant de ses blanches mains des blessures répugnantes; tantôt dans la grand'salle de son château, et lavant, à l'exemple de son divin Maître, les pieds des pèlerins, des pauvres, des manants et des roturiers. Mais elle sait que son Dieu « exalte tout spécialement les humbles » et elle a retenu ce mot de l'Evangile : « Quiconque s'élève sera abaissé, quiconque s'abaisse, sera exalté ».

J. ROBERT.

IMPORTANTE ADJUDICATION

pour le Bureau de Bienfaisance

Mardi après-midi, à la Mairie, il a été procédé à l'adjudication de fournitures nécessaires au Bureau de Bienfaisance pendant l'année 1902.

1re lot : 22.000 kilos de viande de bœuf ou de vache. — Soumissionnaires : MM. Lefebvre-Fauvarque, 1 fr. 45 le kilo; Jules *Legrand*, 1 f. 41; Bal, 1 fr. 34; Ch. Verriest, 1 fr. 42.

Le bureau a remis cette adjudication au 24 décembre, en raison de la question des octrois qui sera peut-être d'ici là résolue. Il espère alors si la suppression de l'octroi est accomplie avoir la viande meilleur marché.

2e lot : Cinq cents couvertures gris beige. — Soumissionnaire : MM. Lefebvre, à 6 fr. 90 l'une, adjudicataire; Arthur Gison, 7 fr. 35; et A. Lehembre, 7 fr. 38.

3e lot : 650 mètres toile blanche métisse pour draps de lit. — Soumissionnaires : MM. A. Lehembre, 1 fr. 20 le m. adj., Rammaert, 1 fr. 30; Mulliez, 1 fr. 44; et Vandenbusche, 1 fr. 48.

4e lot : 2000 mètres toile blanche métisse, pour chemises de femme. — Soumissionnaires : MM. A. Lehembre, 0 fr. 76 adj.; Rammaert, 0,87; Mulliez, 0 fr. 89.

5e lot : 1.000 mètres toile blanche pour chemises d'homme. — Soumissionnaires : MM. A. Lehembre, 0.765, adj.; Mulliez, 0,79, et Rammaert, 0,89.

6e lot : 2.000 mètres toile écrue pour paillasses. — Soumissionnaires : MM. A. Lehembre, 0,94, adj.; Mulliez, 0,98, et Rammaert, 1,03.

7e lot : 2.500 mètres cretonne de ménage. — Soumissionnaires : MM. Vandenbusche, 0,39 adj., J. Vion, 0,399; A. Lehembre, 0,5975; et Rammaert, 0,43.

8e lot : 2.000 mètres cretonne à carreaux blanc et couleur. — Soumissionnaires : MM. A. Lehembre, 0,454, adj.; J. Vion, 0,456; Rammaert, 0,51.

9e lot : 160 cercueils. — Soumissionnaires : MM. Desfontaines, 6,49 et Boronte, 6,55 l'un, adj.

UNE BANDE DE FAUX-MONNAYEURS

Trois arrestations. — Un quatrième larron en fuite.

Dans la soirée de dimanche, les agents Minet et Maes, de service de nuit dans le IIIe arrondissement, étaient informés que deux individus cherchaient à écouler de la fausse monnaie rue du Tilleul.

Ils commencèrent aussitôt des recherches et furent reçus à l'estaminet Leire, rue du Tilleul, 107, où le cabaretier gardait à vue deux jeunes gens ayant voulu faire passer une pièce de 2 fr. en plomb à l'effigie de Napoléon III.

C'étaient un manœuvre de plafonneur, Joseph Manne, 23 ans, et Jean Heinzen, 17 ans, marchand ambulant, belges tous les deux et demeurant rue des Longues-Haies, 78.

Fouillés immédiatement, on ne les trouva d'abord munis d'aucune pièce, sauf Manne qui avait dans sa poche une pièce de 1 fr. de mauvaise fabrication.

Puis, Manne fut aperçu qui laissait tomber un porte-monnaie contenant une autre pièce fausse de 2 fr. semblable à celle qu'ils avaient voulu donner au cabaretier pendant que Heinzen en glissait deux autres entre la banquette et le mur.

Au cours de l'enquête ouverte par M. Prudhomme, commissaire de police, il a été établi que cette fausse monnaie était fabriquée rue de Denain, 1, chez Auguste Roger, 24 ans, apprêteur, par Manne, Heinzeln et Léon Roger, frère d'Auguste.

Trois autres pièces écoulées chez divers commerçants du quartier du Tilleul, ont été retrouvées par les agents.

Les matières nécessaires à leur fabrication ainsi que la pile électrique avaient été achetées dimanche après-midi, à Roubaix, par Léon Roger qui est en fuite.

Les trois autres faux-monnayeurs ont été arrêtés et ce matin seront conduits à Lille.

UNE SCÈNE AU REVOLVER

rue Saint-Amand

Tentative de meurtre d'un agent de police sur sa belle-mère. — Le meurtrier se constitue prisonnier.

La série rouge continue par Roubaix. Un agent de police, brouillé avec sa femme, a tenté, mardi soir, de tuer sa belle-mère à coups de revolver. La victime n'est pas gravement atteinte et le meurtrier s'est constitué prisonnier.

Voici des détails sur ce drame :

Un ménage désuni

Rémy Desmet, 28 ans, demeurant rue du Tilleul, 146, agent de police en tenue, s'est marié le 5 janvier dernier, avec une tisserande, Palmyre Mahu, 22 ans.

Ils ont un petit bébé de quelques mois, qui est en nourrice en Belgique et à propos duquel une scène se produisit, il y a trois semaines, à la gare du Pile.

Car, depuis six semaines déjà, le ménage désuni vivait séparé.

Palmyre Mahu était retournée chez ses parents qui demeurent rue St-Amand, cour Deswaef.

Mardi, dans la journée, Desmet était allé à Lille en vue d'obtenir l'assistance judiciaire pour demander le divorce.

Le drame

De retour à Roubaix, Desmet, qui était en civil, se présentait chez ses beaux-parents vers 6 h. 1/2 demandant après sa femme.

Mme Mahu lui répondit qu'elle n'était pas là, et pour éviter sans doute, toute nouvelle querelle, elle pria Desmet de sortir de chez elle et voulut le mettre à la porte.

Furieux de se voir éconduit, l'agent, qui avait son revolver d'ordonnance, et qui était venu, sans doute, avec l'intention de s'en servir contre sa femme, tourna son arme sur sa belle-mère et fit feu trois fois.

Mme Mahu cria : au secours ! affolée, pendant que les voisins s'assemblaient et que le meurtrier hors de lui, partait en criant qu'il allait maintenant tuer son beau-père.

La victime qui est âgée de 46 ans a reçu les soins de M. le docteur Dupire qui a constaté la présence de deux balles dans le dos et la cuisse. La troisième balle n'a pas porté.

Le meurtrier

changea probablement d'idée en chemin et au lieu de chercher à rencontrer son beau-père, il allait se constituer prisonnier au poste de la place Sainte-Elisabeth où, après un interrogatoire de M. Squivée, commissaire de police, il a été écroué.

Cette scène au revolver a produit une vive émotion dans le quartier, en raison de la profession du meurtrier. Desmet faisait partie de la police depuis deux ans.

Recettes des hospices et du bureau de bienfaisance. — M. le Préfet du Nord vient d'approuver la délibération de la Commission administrative du bureau de bienfaisance tendant à la création d'une recette spéciale à cet établissement, au lieu d'une recette commune aux deux administrations charitables. Il y en aura donc deux désormais, une pour les hospices et une pour le bureau de bienfaisance.

Les postulants à ces emplois sont priés d'adresser leur demande respectivement à chaque administration, dans le plus bref délai possible, et au plus tard avant le 2 décembre prochain.

Ils devront indiquer dans leur demande le lieu et la date de leur naissance, ainsi que les emplois ou professions qu'ils ont exercés antérieurement.

Incendie du Peignage Vienchen. — *Secours aux victimes du chômage.* — La Boulangerie économique *l'Union* prie ses adhérents qui seraient réduits au chômage par suite de l'incendie survenu au Peignage de l'Epeule, de vouloir bien se rendre aux bureaux de la Société, 90, *rue des Longues-Haies, jeudi matin, 28 courant* (de 9 h. à midi), afin de participer aux secours que le Conseil d'Administration de la Boulangerie économique *l'Union* a décidé de leur allouer.

Il sera distribué des bons donnant droit à une livre de pain par jour pour chaque membre de la famille ne travaillant pas; ces secours seront alloués jusqu'au 31 décembre prochain.

Le Conseil d'Administration de la Société *l'Union*, voulant continuer à réserver exclusivement à ses adhérents les bénéfices de la Société, a décidé que la valeur de ces distributions serait portée au compte des fondateurs de *l'Union*.

La Fête de bienfaisance au profit des familles des sapeurs-pompiers victimes de l'incendie de la rue des Fays. — Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que les billets s'enlèvent avec rapidité. Nul doute qu'avec les éléments qui doivent se produire, dont nous donnerons prochainement les noms et titres, que la salle de l'Hippodrome-Théâtre soit trop exiguë lundi prochain. La maison Sorépel-Pollet, facteur en pianos, Grande-Rue, voulant aussi apporter son obole a mis gracieusement le piano d'accompagnement à la disposition des organisateurs.

Les accidents de travail. — Un hernaqueur de Roubaix, travaillant chez Mme Delebois, rue de la Guerre, blessé à la main droite, 15 jours de repos.

— Un graisseur, Adolphe Lefebvre, 28 ans, demeurant rue d'Iena, 84, travaillant pour la Compagnie des Tramways, blessé à la main droite.

— Un sécheur, Delphin Milliescamps, 67 ans, demeurant à Mouveaux, rue Mimerel, 4, blessé chez MM. Screpel, rue des Fleurs, à l'épaule, 6 jours de repos.

— Chez M. Aug. Lepoutre, rue de la Redoute un batteur, Carlos Pauwert, 54 ans, demeurant rue de France, cour Verschaeve, 1, blessé à la main gauche, 15 jours de repos.

— Un mécanicien, Alfred Wellens, 20 ans, demeurant rue du Bon Pasteur, travaillant pour le compte de M. Arthur Lefebvre, rue du Tricoteur, blessé au poignet gauche, 8 jours de repos.

— Une fileuse, Céline Codron, 22 ans, demeurant rue Saint-Jean, travaillant chez M. A. Lodent, rue Saint-Antoine, blessée au genou droit.

— Chez M. Crépelle-Fontaine, rue de Tourcoing, un raboteur, Charles Boone, 32 ans, demeurant rue Saint-Maurice, cour Vronne, 2, blessé à la main gauche, 15 jours de repos.

— Un calfeutreur, Achille Delmotte, 17 ans, demeurant rue du Fort, travaillant pour le compte de M. Hercelle, rue de Tourcoing, à Tourcoing, blessé au pouce gauche, 6 jours de repos.

— A la Chromographie artistique du Nord, rue de la Rondelle, une estampeuse, Esther Catry, 14 ans, demeurant rue Deregnancourt, au Blanc-Seau, blessée à la main gauche, 10 jours de repos.

Le vol de la rue Lacroix. — **Deux arrestations.** — Dans la soirée de lundi, un journalier, Jean-Louis Deleu, 20 ans, demeurant rue Lacroix, 18, a été arrêté pour avoir pris une voiture de place, alors qu'il n'avait pas d'argent pour payer le cocher.

Une enquête ouverte a amené de plus la certitude qu'il était l'auteur du vol de liqueurs commis dans la nuit de dimanche à lundi, chez Mme Dearume, cabaretière, chez qui il logeait avec un magasinier, Henri François, 36 ans, demeurant rue Lacroix. Ils s'étaient servis de fausses clés pour pénétrer dans la salle du cabaret. Tous deux seront conduits à Lille ce matin.

Mme les cambrioleurs continuent... — Pendant la nuit de lundi à mardi, un vol a été commis dans un estaminet inhabité, rue Sébastopol 21, appartenant à M. Planckaert, entrepreneur, rue du Curoir, 23, et loué à M. Vanhille, brasseur à Capinghem.

Des tuyaux, des mesures en étain, deux robinets en cuivre et une pendule ont été dérobés par les malfaiteurs qui sont entrés dans la maison après avoir brisé une vitre à une fenêtre donnant sur la rue.

Ceux qui boivent trop. — Un procès-verbal a été dressé à la charge d'un tisserand, Jules Leclercq, 34 ans, demeurant rue de l'Alouette, 38, pour ivresse scandaleuse, boulevard Gambetta.

— Un tisserand, Emile Desmalins, 36 ans, demeurant Grande-Rue, cour Holbeck, 22, a été l'objet d'un procès-verbal pour ivresse scandaleuse, rue de Lannoy.

— Un teinturier, Alfred Lefèvre, 31 ans, demeurant rue Lamartine, 52, a été arrêté sous l'inculpation d'ivresse et outrages à l'agent de police Locuffier.

Enterrement du 27 novembre. — M. Louis-Joseph Betry, 10 h., Sainte-Elisabeth.

IL VIENT DE PARAITRE !...

L'Almanach catholique de Roubaix pour 1902 vient de paraître.

L'Almanach catholique de Roubaix pour 1902 renferme une foule de renseignements utiles.

L'Almanach catholique de Roubaix contient des histoires morales et des contes drolatiques.

L'Almanach catholique de Roubaix renferme des portraits, des gravures, des dessins comiques.

L'Almanach catholique de Roubaix renseigne, instruit, récrée.

L'Almanach catholique de Roubaix ne recommande dans ses annonces que des maisons roubaisiennes.

L'Almanach catholique de Roubaix a 140 pages de texte pour *trois sous !*

Etat-Civil de Roubaix

du 26 novembre

Naissances. — Raymonde Beauvois, rue Hoche, 82. — Henri Cuvelier, rue de Blanchemaille. — Germaine Masquelet, ruelle du Ballon, cour Derville, 3. — Madeleine Daligault, rue de Lille, cour Parent, 4.

Décès. — Marie Bertoxzi, 64 ans, rue de Lille, 69. — Louis Fruit, 73 ans, rue de l'Hospice. — Georges Vandekerkhove, 1 jour, rue de la Barbe d'Or, cour Thérin, 4. — Louis Hermelokbrugge, 1 an, rue Lavoisier, cour Dupont, 14.

Mariages. — Alfred Polvèche, 28 ans, aide-pharmacien, rue du Fresnoy, 40, et Marie Corne, 19 ans, sans profession, rue du Trichon, 78. — Richard Destop, 33 ans, sans profession, à Croix et Adéline Degraffroy, 30 ans, demeurant rue des Filatures, 48.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX

5, rue du Château, 5

Séances des 23 et 24 Novembre 1901

CAISSE CENTRALE et SUCCURSALES		VERSEMENTS Nombre	VERSEMENTS Francs	VERSEMENTS Centimes	REMBOURSEMENTS Nombre	REMBOURSEMENTS Francs	REMBOURSEMENTS Centimes
Roubaix	Samedi	38	10	15 [illegible]	37	11 [illegible]	67
	Dimanche	101	20	25 [illegible]	60	19 [illegible]	79
Lannoy		15	2	1.877	13	2.[illegible]	41
Croix		10	1	2.120	7	1.448	43
Wattrelos		13	2	3.160	4	1.[illegible]	54
Ascq		6	2	873	4	3.070	[illegible]
Totaux		183	37	48.520	126	41.416	84

Les opérations du mois de Novembre sont suivies :

A Roubaix, par MM. Louis Ferrier, E. Toulemonde-Mulliez, Louis Prus, et Pierre Duhamel, directeurs. — A Lannoy, par M. Migeon-Salembier. — A Croix, par MM. Etienne Lepers et Adolphe Delesalle. — A Wattrelos, par MM. Hien-Seynaeve et Louis Beuscart. — A Ascq, par MM. Jules Havez et Oscar Desquiens.

ORDRE DU SERVICE. — La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches, de 9 à 11 h., les samedis, de 9 à 10 h. 1/2. — Les remboursements ont lieu les dimanches, à 11 h. 1/2, les samedis, à 10 h. 1/2, 8 jours après la demande. *Le Caissier*, FAUMOUX.

Savon Parfumé
pour le linge et pour les laines
Exiger rigoureusement le TITRE
Hors Concours Exposition de Paris 1900

WATTRELOS

Enseignement officiel. — Mlle Hélène Blés est nommée à Wattrelos en remplacement de Mlle Leclercq, institutrice adjointe.

Accidents de travail. — Un rabaseur, Gilles Dejode, 30 ans, demeurant rue Carlos, 18, travaillant à Roubaix, chez M. Etienne Motte, rue d'Alger, blessé au pouce gauche, 8 jours de repos.

— Une découpeuse, Hortense Géraert, 21 ans, demeurant rue Miribel, travaillant à la Chromographie artistique du Nord, rue de la Rondelle, à Roubaix, blessée au genou droit, 15 jours de repos.

— Un homme de peine, Adam Léonard, 21 ans, demeurant à la Houzarde, travaillant à Roubaix, au peignage de M. Allart, Grande-Rue, blessé à la main droite, 8 jours de repos.

— Un mécanicien, Joseph Gadenne, 24 ans, demeurant à Roubaix, travaillant chez M. Leclercq-Dupire, blessé au thorax, 8 jours de repos.

Le voleur de pièces de tissu. — A la suite de l'enquête ouverte par M. Bossard, commissaire de police à propos du voleur de tissu, Désiré François, 22 ans, arrêté, dimanche soir, il a été établi que les tissus appartiennent à MM. Tiberghien frères, rue de la Gare, à Roubaix.

Les deux pièces ont été dérobées sur une voiture entre Roubaix et Tourcoing.

Sénon sera conduit à Lille, aujourd'hui mercredi.

Obit du 27 novembre. — M. l'abbé Lagache, à 8 h. 1/2 et à 9 h., Saint-Maclou.

Etat-civil de Wattrelos

du 26 novembre

Naissances. — Augustin Braeckman, rue Miribel, 17. — Julienne Boon, rue Royale.

Mariage. — Georges Corman, 29 ans, employé de commerce, et Florence Bauwens, 25 ans.

Décès. — Hélène Boone, 2 jours, rue Tourny.

POUR VOS CADEAUX
la Maison **SOYEZ Père, Lille**, met en vente un choix considérable de *Sacs, Trousses, Porte-feuilles, Porte-cigares, Porte-monnaie*, etc., tous ces articles sortent de ses ateliers. 2

CROIX

Accidents de travail. — Au peignage de l'Epeule, rue Heimelin à Roubaix, un trieur, Désiré Vanvaintenghem, 21 ans, demeurant rue Chevreul, cour Willem, blessé à la main dont l'extrémité du médius a été *très* amputée, 25 jours de repos.

— François Vancaneghem, 24 ans, rue de Wasquehal, occupé comme homme de peine à l'usine à gaz, en culbutant un wagonnet de coke a eu le doigt pris entre le bâti et la caisse. Le docteur Delannoy lui a prescrit 8 jours de repos.

Etat-civil de Croix

Naissances. — Hermance Denys, rue des Ogiers, 150. — Arthur Lariatow, même rue, 226. — Jeanne Lefebvre, rue d'Oran, 2. — Rosalie Lerichs, rue de Constantine, 26. — Eugénie Gilotean, rue Lamartine, 15.

Décès. — Paul Desplerre, 21 ans, marchand de tissus, rue de Sapemme, 45.

WASQUEHAL

L'attentat de dimanche. — Nous apprenons que l'état de M. Vancoetbuyzse s'est sensiblement amélioré depuis lundi.

Les deux individus complices de Hearieus Verlieden restent toujours inconnus. On les croit réfugiés en Belgique. Ils étaient occupés chez M. Gros, teinturier, et habitaient Wasquehal. L'un des deux demeurait dans la courée Deldalle, impasse du Beau-Passage. Il a laissé dans le besoin une mère de famille et trois petits enfants.

Enterrement du mercredi 27 novembre. — A 8 heures, service et funérailles de Sidonie Desprez (Planche-au-Bois), 66 ans.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre 3e page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez.

A BATONS ROMPUS

Les mineurs au travail. — A qui le profit? — A propos d'un nom-bien. — Pourquoi tant de crimes? — Les vœux d'obéissance et de pauvreté sont du bon

Les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais sont donc rentrés au travail. On tape à la veine et on traîne les wagonnets le long des galeries, comme s'il n'y avait jamais rien eu.

Et pourtant il y a eu quelque chose. Ces quinze jours d'indécision, d'interruption et de reprise, d'alertes de tous genres laissent des traces. Les menés et les meneurs savent pour combien. Ce combien, c'est pour les menés une soustraction, pour les meneurs une addition.

Chez les uns la bourse s'est aplatie et les dettes ont grossi, chez les autres le magot s'est arrondi et le dernier mot n'est pas dit; ils nourrissent des espérances, ces citoyens beaux parleurs qui mériteraient d'être appelés maîtres chanteurs.

Les voilà rentrés dans la coulisse, ils se reposent et jouissent; le mineur travaille, et prévoit déjà qu'on lui dira dans un avenir peut-être prochain : repose-toi à tes frais, nous allons, à ton frais aussi, parler pour défendre tes intérêts qui nous sont *chers*.

Pauvres mineurs ! Sincères faveurs !

***

Encore un mot du non-lieu, si vous le voulez bien.

Cette décision qui déclare sans bruit, presqu'en cachette qu'il n'y a pas lieu à poursuites et qu'on s'est trompé, veilla tout ce que doit légalement le Parquet à sa victime.

Et à l'unisson de notre ineffable parquet lillois, la presse qui reçut ses transparentes confidences, ne se croit pas tenu à plus de publicité, à plus d'honnêteté.

Après avoir accusé longuement et habilement le frère Florian, en quatre lignes et en fin de chronique ces journaux ont dit qu'une ordonnance de non lieu avait été rendue en sa faveur.

N'est-ce pas trop peu quand on a tant écrit pour compromettre l'honneur d'un citoyen, pour le ruiner dans sa profession qui après tout est son gagne-pain; que ce citoyen soit un religieux ou un simple pékin, il n'importe !

***

Et les crimes battent leur plein dans la région,

A Thumesnil, à Loos, à Croix, à Wasquehal, à Nieppe, on se bat, on tue ou on essaie de tuer, tout cela en quarante-huit heures.

S'il faut juger de notre progrès dans la science et dans la civilisation par les monstres qui éclosent ainsi brusquement, nous pouvons rentrer notre fierté.

Il n'y a vraiment pas de quoi vanter le résultat de nos efforts.

Certes, il y eut des crimes de tout temps et nos modernes libres-penseurs ne manquent pas de rappeler les meurtres et les scènes sanglantes qui attristent les plus belles époques de la civilisation chrétienne.

Mais alors ces monstrueux excès étaient en contradiction avec les lois et les mœurs. Leurs auteurs se reconnaissaient coupables devant Dieu; la société châtiait rudement les criminels; une horreur salutaire maintenait le niveau de la morale parmi les populations.

On a changé tout cela.

L'instruction est répandue à profusion, mais la morale n'est plus enseignée que nominalement et sans conviction.

C'est l'aveu que laissait échapper tout récemment une directrice d'école de notre département. « Je donne la leçon de morale, disait-elle, mais je ne suis pas convaincue, je ne vois pas de principes; tout est de convention. »

Sur nos places publiques, hier encore à Cambrai en plein marché, sous l'œil forcément négligent de la police, on débite chansons et monologues, où sont traînés dans la boue l'enfant, l'époux, la mère, les sauvegardes de l'honneur individuel et familial.

Maintenant que tout le monde sait lire, on lit tout. Bien mal avisé serait, l'éducateur officiel assez prude pour indiquer les lectures à éviter, et d'ailleurs en vertu de quel principe le ferait-il ?

C'est pourtant par les feuilletons et les journaux à tout dire et à tout décrire que se faussent les intelligences, que s'atrophie le sens moral et que les volontés perdent l'équilibre qui les maintiendrait dans la voie droite.

***

Il est une race d'éternels mécontents.

Ce sont les mineurs, dites-vous ?

Deux, trois fois par semaine leurs plaintes s'exhalent dans les journaux amis de l'école qu'on appelle neutre.

Les causes de ces sempiternelles doléances ? l'avancement et l'argent. L'un est trop lent, l'autre est trop rare. On n'entendait rien de tout cela du temps des Frères et des Sœurs.

Les inspecteurs finiront par regretter, s'ils ne le font déjà, les congréganistes, tant il est vrai que les vœux d'obéissance et de pauvreté ne sont pas à dédaigner, même en administration pédagogique.

V. H.

INSTITUT GYNÉCOLOGIQUE
Pont de Lien d'Or, Saint-Maurice-Lille
TRAITEMENT MÉDICAL ET CHIRURGICAL
DES MALADIES DES FEMMES
S'adresser pour renseignements au Docteur TURGARD, à l'Institut, ou rue Thiers, 98. — Téléphone 1608.

LE MOUVEMENT GRÉVISTE

La fin du Conflit

Le travail a repris au complet dans les bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais.

M. de Forcade, secrétaire de la Compagnie d'Anzin, a fait, à un de nos confrères, qui l'interrogeait, la déclaration suivante :

« La Compagnie a décidé de ne renvoyer aucun gréviste. Deux seulement ne seront pas repris, ayant été condamnés pour entrave à la liberté du travail. C'est une règle chez nous de ne pas reprendre les ouvriers condamnés.

« Je ne crois pas d'ailleurs que l'agitation soit terminée. Malheureusement, avant peu sans doute, nous verrons le mouvement recommencer ».

Des éboulements s'étant produits dans les puits pendant la période de la grève, un certain nombre d'ouvriers qui s'étaient présentés pour descendre à la mine lundi matin, n'ont pas été admis. Ils ne pourront travailler que quand les travaux de consolidation seront achevés.

LE CRIME DE LOOS

L'autopsie

M. Castiaux a fait, hier matin, l'autopsie de la victime.

Il a constaté que Marchand avait succombé à la suite de la rupture des vaisseaux occasionnée par le coup de marteau qui a dû être donné sur la joue gauche.

Maison A. WATIER
Jules LEGENDRE, Sucr
FABRICANT-JOAILLIER
47, Rue Esquermoise
—)*(LILLE)*(—
CORBEILLES DE MARIAGE
Bijoux Art Moderne
HORLOGERIE FRANÇAISE
Diamants et Pierres Fines

BEURRE PUR !!!
Ni Margarine — Ni Mouillé

DIGESTION, NUTRITION, SANTÉ, FORCE
Exiger la marque ci-dessus
SE FAIT EN PAINS DE 125, 250 ET 500 GR.
Marques Recommandées
Impression Bleue — Impression Rouge

ECHOS

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

M. Blervaque, vicaire à Lille, faubourg St-Maurice, est nommé curé à Haucourt.

RÉCOMPENSE HONORIFIQUE

Par décision du 15 novembre, le ministre de la marine a adressé un témoignage officiel de satisfaction à M. Ernest Jeammaire, soldat au 140e d'infanterie, pour secours porté à un homme en danger de se noyer dans le bassin Freycinet, à Dunkerque (24 septembre 1901).

CONCOURS des ANNONCES
Pour gagner de jolies
PRIMES
Répondez aux devinettes que vous trouverez dans les RÉCLAMES.
DEUXIÈME PRIME
Magnifique MONTRE

THERMOGÈNE
Cette ceinture guérit en cas *sûrs* les Douleurs, Lumbago, Torticolis, Rhumatismes et tous les Rhumatismes, Maux de Tête, Bronchites et Maux de Gorge; les Points de côté, Maux de Ventre et toutes les affections inflammatoires.
Le THERMOGÈNE supprime l'usage incommode de l'ouate des Thermogènes Cataplasmes. Son emploi (*lire la Notice*) est simple, sans dérangement ni soins spéciaux, sans précautions. ÉTIQUETTE DANS TOUTES PHARMACIES.

Madame nettoyez vos gants et rubans, détachez les vêtements avec l'
EAU DE NAPHTE PERSIGNAT
ne laisse aucune odeur, ne dit pas de poudre, c'est un produit pastel.
Petit Flacon » 90, Grand Flacon 1 f. 75, Litre 5 f.
Dépôt : principales pharmacies. — Gros : Demaison, Droguerie Centrale du Nord, Lille.

A MM. les ENTREPOSITAIRES CAFETIERS et CABARETIERS
Il nous revient de tous côtés que notre ap